



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

associations

Question écrite n° 39221

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'affectation des huit millions de francs inscrits au budget 1999, pour les associations d'aide aux victimes et de contrôle judiciaire. Il souhaite connaître avec précision les associations subventionnées.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire que, pour l'exercice 1999, un montant de 32,5 millions de francs sur les crédits d'intervention figurant au chapitre budgétaire 46-01 a été affecté au soutien des associations d'aide aux victimes et de contrôle judiciaire selon la répartition suivante : 16,96 millions de francs consacrés aux activités développées en faveur des victimes de la délinquance ; 15,54 millions de francs consacrés aux activités présentencielles : contrôle judiciaire et enquêtes pénales. Toutes les associations d'aide aux victimes et de contrôle judiciaire subventionnées en 1999 figurent dans le tableau suivant. Exercice budgétaire 1999 : associations subventionnées par le ministère de la justice (Voir tableau dans J.O. correspondant)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39221

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7384

Réponse publiée le : 17 avril 2000, page 2494